



Compte-rendu du conseil municipal du 29/03/2016

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER, JM DURDILLY, AM. LLOMBARD, S. VIGNON, B. BOURBON, Y. MOREAU, G. CHARPIN.

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Absents excusés : R. MAYNARD pouvoir donné à AM LLOMBARD, JF LACROIX a donné pouvoir à S. CORGIER, JM LERISSEL pouvoir donné à JM DURDILLY

Absent : S. KASPRZYK, JM GARNIER

Ordre du jour :

- 1/Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 mars 2016
- 2/Délibération pour approbation du compte administratif 2015
- 3/Délibération pour approbation du compte de gestion dressé par la trésorerie année 2015
- 4/Délibération pour approbation du nom de l'école publique
- Programme de travaux 2016
- Questions diverses

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08/03/2016

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 08/03/2016

2/Délibération pour approbation du compte administratif 2015

Les membres du Conseil Municipal de Saint Just d'Avray sont invités à se prononcer sur l'adoption du compte administratif de l'exercice 2015, budget principal.

Madame le Maire procède à la lecture du compte administratif par article budgétaire. Considérant la présentation du compte administratif du budget principal 2015 ci-dessous énoncé.

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement |
|------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| Report de l'exercice 2014 | 28 024,25 | 130 000,00 |
| Recettes de l'exercice 2015 | 99 002,74 | 425 179,31 |
| Dépenses de l'exercice 2015 | 78 405,90 | 355 314,36 |
| Résultats de l'exercice 2015 | 20 596,84 | 69 864,95 |
| Résultats de clôture 2015 | 48 621,09 | 199 864,95 |

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2015 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, est amené à se prononcer, Madame GALILEI, maire, s'étant retirée de la salle des délibérations.

Adopté à l'unanimité

3/Délibération pour approbation du compte de gestion dressé par la trésorerie année 2015

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer en écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

4/Délibération pour approbation du nom de l'école publique

Madame le Maire explique que suite à la demande de la directrice de donner un nom à l'école publique, le conseil municipal doit délibérer. Les élèves avec leur enseignante ont émis plusieurs souhaits. Celui qui a été retenu lors du conseil d'école du 11 février 2016 est « L'école des 4 saisons ».

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité et charge Madame le Maire d'en informer l'inspection académique et la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Adopté à l'unanimité

Programme de travaux prévisionnel pour 2016

- Abri de jardin au stade pour le tennis club → 17 344 €
- Rejointoiement murs sous place du Souvenir et devant Vival → 5971 €
- Aménagement columbarium → 2500 €
- Mise en accessibilité :
 - sanitaires salle Valenciennes wc → 10 041 €
 - sanitaires Salle de musique → 17 000 €
 - Eglise et travaux de façade, cheminée → 41 182 €
- Achat matériel pour 0 pesticide → 10 000 €
- Divers travaux de voirie → 15 000 €
- Isolation thermique (fenêtres logements au-dessus du Vival et au-dessus de la Poste) → 10 000 €

Dans la loi de finances de 2016, l'Etat débloque un fond de soutien à l'investissement local, notamment pour les travaux d'isolation thermique et de mise en accessibilité des ERP.

Cette question sera délibérée lors du prochain conseil afin de pouvoir déposer les dossiers de demande de subventions.

La Commission d'accessibilité a émis un avis favorable pour l'agenda de travaux prévus sur 3ans.

Questions diverses :

- **Concernant le local du Vival**, un projet d'installation de la boulangerie avec épicerie est en cours d'étude.

Maryline Dubost (vente de fromages fermiers) se retrouve seule sur le marché le samedi matin, et souhaite le retour d'un boucher. Cette question est à l'étude, mais cela semble difficile pour le samedi matin. Par ailleurs, afin d'offrir une demande plus large aux habitants,

la COR propose des présentoirs pour faciliter la vente de produits locaux dans les commerces ; une installation pourrait être étudiée au Vival par la suite. Le maraîcher devrait revenir sur le marché.

- **Au sujet de la carrière**, la société Vicat propose au conseil municipal une visite de son site de Bellecombe en Bauges le mardi 3 mai prochain (15 places).

La commune de Chamelet a délibéré contre le projet de carrière ; à Chambost-Allières, une réunion publique est prévue.

Madame le Maire a eu des contacts et attend des retours dans le but d'obtenir des éléments complémentaires sur le mode de fonctionnement de certaines carrières.

Bruno Peylachon souhaite à nouveau rencontrer les maires des 3 communes avec la société Vicat (date à déterminer).

- Les nouveaux photocopieurs ont été installés et donnent pleinement satisfaction à la mairie et à l'école publique. Les anciens photocopieurs pourraient être proposés aux associations susceptibles d'être intéressées. Leur durée de vie est cependant incertaine, et ils n'ont plus de contrat d'entretien.
- **Charte o pesticide** : Un fournisseur de matériel a été rencontré à Anse pour l'achat de matériel de désherbage mécanique. 2 zones ont été définies pour mettre en œuvre les premières actions, dans le bourg autour de l'église et au city-stade.

PROCHAIN CONSEIL : MARDI 5 AVRIL 2016, 20h30

Le Maire,
Christine GALILEI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine Galilei', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE SAINT-JEAN-DE-DAVRAY' at the top and 'RHONE' at the bottom, with two small stars on either side of the word 'RHONE'.